

ISSN 0223-56-92

Personnel

mensuel n° 558 | Mars/Avril 2015



Réforme de la formation : ce qu'il faut savoir

TOUR DE FRANCE ANDRH - P. 10
Les étapes de Bordeaux et Cherbourg

UNE DRH QUI A SU TROUVER SA VOIE... - P. 39
Audrey Poulain, DRH DSI-SNCF

AILLEURS - P. 52
Le transfert de compétences en Arménie



ANDRH
Association Nationale des DRH

La dématérialisation au cœur des transformations RH



Michel Bedel

Entretien avec Michel Bedel, Directeur de l'Offre chez CEGEDIM SRH.

Pouvez-vous nous présenter votre société ?

CEGEDIM SRH est un acteur innovant du cloud RH et des services externalisés associés. Notre chiffre d'affaires s'élève à plus de 35 millions d'euros (2014) et notre croissance annuelle de 15% pour la sixième année consécutive témoigne de notre formidable dynamisme.

Conséquence de cette belle croissance, près de 70 nouveaux collaborateurs ont rejoint CEGEDIM SRH en 2014 qui compte désormais plus de 350 collaborateurs. L'année 2015 s'annonçant tout aussi prometteuse, un plan de recrutement tout aussi ambitieux est reconduit.

Autour de quoi votre offre de dématérialisation s'articule-t-elle ?

Notre offre s'articule autour de :

- TEAMS Portail RH qui est notre outil collaboratif moderne de communication et de pilotage des RH. On va y retrouver classiquement des Self-services Employés (SSE) et des Self-services Managers (SSM) mais également des processus dématérialisés issus d'une part des bonnes pratiques de nos clients et d'autre part de notre propre expérience de Business Process Outsourcing (BPO).

Par exemple : la consultation du dernier bulletin de paie, la demande d'attestation en ligne, la mise à disposition de dashboard pour la DG etc.

- TEAMS Démat avec des coffres forts numériques hautement sécurisés pour recevoir et conserver tous les documents RH. La dématérialisation du bulletin de paie côté employeur progresse rapidement. L'employeur doit, en effet, conserver une copie des bulletins de salaire pendant une durée minimale de 5 ans. Côté salarié, on assiste à un vrai décollage de la demande en 2014 des entreprises novatrices et notamment des grands groupes qui souhaitent engager ou accélérer une transformation numérique. Le bulletin de paie électronique est choisi à la fois pour son image moderne et innovante mais également pour des raisons économiques facilement chiffrables. Une fois le coffre-fort ouvert, c'est la possibilité ensuite pour l'entreprise de diffuser auprès des salariés concernés des informations RH globales et également nominatives comme le Bulletin Social Individuel (BSI).

On ne peut parler démat sans évoquer la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui est le projet phare de la dématérialisation en 2015. Il consiste à avoir un seul dispositif déclaratif dématérialisé et mensuel en substitution à l'ensemble des déclarations sociales nominatives. Certes, la mise en place du portail Net.Entreprises était une étape significative dans la dématérialisation des déclarations sociales, mais avec le projet DSN, l'ensemble des déclarations seront dématérialisées.

Concrètement, quel est l'apport de la dématérialisation ?

La dématérialisation en RH contribue à apporter une plus grande agilité, efficacité et réactivité au business. Elle permet de fluidifier les relations entre les salariés, les managers et les RH. Dématérialiser, c'est, également, fidéliser les salariés et répondre à une demande forte de retrouver en entreprise des outils simples et modernes qu'ils ont l'habitude d'utiliser au quotidien.

Le retail est, particulièrement, concerné par cette transformation numérique avec un enjeu de taille : optimiser, simplifier ses processus RH pour recentrer ses équipes sur la relation client. Pour le manager, ces outils 'facilitant' permettent d'effectuer des tâches administratives RH et de piloter leurs équipes au quotidien tout en restant aligné avec les contraintes du central. Pour les vendeurs, la mobilité de la solution devient essentielle pour embarquer ses outils de planning, de demandes de congés, de formulaires administratifs, d'affectation de primes etc.

Qu'en est-il de vos perspectives ?

Nous constatons, aujourd'hui, que nous faisons face, d'une part à une centralisation des organisations RH et d'autre part à une décentralisation des sociétés. Par conséquent, nous devons supprimer les échanges de documents RH papiers entre salariés et managers et alléger les tâches administratives.

C'est dans cette optique que nous travaillons, actuellement, sur un projet de signature électronique, une avancée technologique qui va main dans la main avec les nouveaux usages. ■



Cegedim SRH

17 rue de l'ancienne mairie
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : +33 1 49 09 84 40
Mail : srh@cegedim-srh.com
www.cegedim-srh.com

Et suivez Cegedim SRH :

